

## Délibérations

L'an deux mille vingt-trois le quatorze avril à 18 heures 00, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la Vice-Présidence de Dominique PRADELLE

Date de convocation : 28 mars 2022

**Présents :** Mesdames PRADELLE Dominique, LECOMTE, Anne-Marie, PENISSON Pascale, SARDET-LECOMTE Isabelle, LOUIS Yolande, MAUREAU Martine  
Monsieur ERCOLANI Sylvain.

**Absents :** Mesdames ARNOUILH Catherine, PHILIT Monique, RENAUDIE Marie-Ange, BUSO Anne-Marie  
Messieurs REIX Jacques, OYSEL Nicolas, BOILEAU Claude,

Secrétaire de séance : MAUREAU Martine

∞∞∞∞∞∞

*Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité. Le registre est signé par chacun des membres présents.*

∞∞∞∞∞∞

### **14-04-2023-01 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

La Commission Administrative du CCAS, réuni sous la sous-présidence de Madame Dominique PRADELLE, délibérant sur le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jacques REIX, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte, à Madame Dominique PRADELLE, Vice-Présidente du CCAS, de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		13 242,00		57201,30		70443,30
Opérations de l'exercice	129173,24	110 480,57	334 968,18	349 382,26	464 141,42	459 862,83
<b>TOTAUX</b>	<b>129 173,24</b>	<b>123 722,57</b>	<b>334 968,18</b>	<b>406 483,56</b>	<b>464 141,42</b>	<b>530 306,13</b>
Résultats de clôture	5450,67			71615,38		66164,71

Le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres de la commission

## **14-04-2023-02 : COMPTE DE GESTION**

La Commission Administrative du CCAS,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **14-04-2023-03 : AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Commission administrative du CCAS,

Après avoir entendu le compte administratif 2022

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

**Constatant que le compte administratif ne présente pas d'excédent d'exploitation aucune somme est affectée en réserve au budget**

## **14-04-2023-04 : BUDGET PRIMITIF 2023**

Sur proposition de la commission des finances, la commission administrative du CCAS après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif de l'exercice 2023 qui se présente ainsi :

**Budget principal :**

Dépenses de fonctionnement : ..... 130 323,00 €, à savoir :

Commission administrative du 14 avril 2022

Chapitre 011, Charges à caractères générales	43 100,00 €
Chapitre 012, Charges du personnel	37 350,00 €
Chapitre 65, Autres charges de gestion courante	5 700,00 €
Chapitre 66, Charges financières	8 300,00 €
Chapitre 022, Dépenses imprévues	180,33 €
Chapitre 023, Virement à la section d'investissement	16 500,00 €
Chapitre 68, dotations aux provisions	500,00 €
Chapitre 001 Résultat antérieur reporté	18 692,67 €

**Recettes de fonctionnement** : .....130 323,00 €, à savoir :

Chapitre 013, Atténuations de charges	1 000,00 €
Chapitre 70, Produits des services du domaine	4 800,00 €
Chapitre 74, Dotations et participations	27 923,00 €
Chapitre 75, Autres produits de gestion courante	96 600,00 €

**Dépenses d'investissement** : .....59 498,52 €, à savoir :

Opération 953, Divers travaux RA	25 000,00 €
Chapitre 16, Emprunts et dettes	31 830,19 €
Chapitre 020, Dépenses imprévues	2 668,33 €

**Recettes d'investissement** : ..... 59 498,52 € € à savoir :

Chapitre 001, Excédent d'investissement	14 414,08 €
Chapitre 13, Subventions d'investissement	27 584,44 €
Chapitre 165, Dépôts et cautionnements	1 000,00 €
Chapitre 021, Virement de la section d'investissement	16 500,00 €

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres de la Commission Administrative, approuvent la proposition**

Jacques REIX	<u>Absent</u>	Dominique PRADELLE	
Claude BOILEAU			
Pascale PÉNISSON		Nicolas OYSEL	<u>Absent</u>
Isabelle SARDET- LECOMTE		Catherine ARNOUILH (UDAF)	<u>Absente</u>
Monique PHILIT	<u>Absente</u>	Anne-Marie BUSO	<u>Absente</u>
Marie-Ange RENAUDIE	<u>Absente</u>	MAUREAU Martine.	
ERCOLANI Sylvain.		Anne-Marie LECOMTE	